

Pourquoi les Français quittent la France : Au-delà des millionnaires, une crise systémique


Ce matin je me lève après une dure journée sur mon chantier qui signe la finalisation de la pose de la couverture en tuiles acier Gérard sur le toit de ma maison en A ; une maison triangulaire. D'ailleurs, vidéo disponible ici¹ et ici².

En déjeunant je regarde l'actualité et je tombe sur cette vidéo "Pourquoi les millionnaires quittent la France (et où vont-ils ?)"³

C'est un sujet pertinent et d'actualité qui mérite d'être développé et je vais prendre mon cas personnel pour expliquer pourquoi je comprends ceux qui sont déjà partis, et ceux qui souhaitent le faire.

La vidéo récente de Louis Esquier "Pourquoi les millionnaires quittent la France (et où vont-ils ?)" met en lumière une réalité bien plus vaste que la seule fuite des capitaux.

Contrairement à ce que suggère le titre, ce ne sont pas uniquement les millionnaires qui envisagent l'expatriation.

 **Plus de 30 % des Français déclarent vouloir partir⁴, et plus d'un jeune sur deux exprime le même souhait⁵.** En 2024, les expatriations ont augmenté de 2,8 %⁶, confirmant une tendance inquiétante qui révèle un malaise profond de la société française.

Il ne s'agit donc pas d'une simple fuite d'élite, mais d'un signal national alarmant. La peur bureaucratique, la pression fiscale, les obstacles administratifs insurmontables et la défense excessive des droits des mauvais locataires au détriment des propriétaires découragent une population entière d'entrepreneurs, de créateurs et de citoyens qui souhaitent simplement construire et entreprendre librement.


L'explosion des expatriations : des chiffres qui parlent

Les statistiques officielles du ministère des Affaires étrangères confirment cette tendance préoccupante. **Au 1er janvier 2025, 1 741 942 Français sont inscrits au registre des Français établis hors de France, soit une augmentation de 2,8 % par rapport à 2023⁷.** Cette progression marque un "léger regain" selon le ministère, après plusieurs années de baisse des inscriptions au registre.

Les experts estiment cependant que le nombre réel d'expatriés français avoisine les **2,5 millions de personnes**, beaucoup ne s'inscrivant pas au registre consulaire.

Cette augmentation n'est que la partie visible de l'iceberg. Les enquêtes révèlent une envie d'ailleurs massive :

 **34 % des Français de 18-40 ans envisagent de s'expatrier selon une étude Ipsos de 2024⁸**

 **54 % des jeunes Français âgés de 18 à 24 ans songent à quitter la France selon un sondage OpinionWay pour Économie Matin⁹**

Ces chiffres représentent un record historique, battant les précédentes mesures qui tournaient autour de 40 %.

La situation est particulièrement critique chez les jeunes diplômés. **Une enquête de l'Institut Montaigne menée auprès d'étudiants de neuf grandes écoles françaises révèle que 79 % des étudiants se disent prêts à partir à l'étranger pour chercher un emploi après l'obtention de leur diplôme¹⁰.** À HEC, par exemple, ils n'étaient que 16 % en 2000 à partir pour leur premier emploi, contre 33 % en 2013, et cette proportion ne cesse d'augmenter.

L'enfer bureaucratique : quand créer devient un parcours du combattant

Mon expérience personnelle de création d'un camping illustre parfaitement cette réalité kafkaïenne. **Après cinq années de démarches administratives et deux ans de paperasse intensive, le permis d'aménager n'est même pas encore déposé.**

 La complexité administrative insurmontable

Le dossier de demande de permis d'aménager comprend **plus de 40 pages de formulaires accompagnées de plus de 50 annexes techniques¹¹.** Cette complexité administrative décourage les porteurs de projets avant même qu'ils puissent commencer.

Les documents exigés incluent :

- Plans de situation, de masse, de coupe horizontale et verticale
- Notices de sécurité détaillées
- Études d'impact environnemental potentielles
- Une multitude d'autres pièces justificatives

 L'obligation d'architecte : un coût prohibitif

Depuis le décret 2017-252 du 27 février 2017, le recours à un architecte est obligatoire pour les lotissements dont la surface de terrain à aménager est supérieure à 2500 m²¹². Cette obligation représente un obstacle financier considérable.

Les architectes basent leurs honoraires sur le projet global fini et idéal. **Quand un projet coûte 1 à 2 millions d'euros et peut prendre 20 à 30 ans à être achevé, l'architecte demande des sommes délirantes dès le départ, avant même que le projet génère le moindre euro.**

L'imprévisibilité des exigences pompiers

La problématique des exigences des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) illustre parfaitement l'imprévisibilité du système. **Les SDIS n'indiquent pas leurs exigences avant le dépôt du permis d'aménager.**

C'est seulement pendant l'instruction, lors du passage en commission de sécurité-incendie, que peuvent être demandés des travaux supplémentaires (aires de manœuvre, extincteurs, accès spéciaux) selon leurs propres règles internes. **Cette absence de visibilité rend impossible toute estimation fiable du coût total avant le dépôt de la demande, créant une incertitude financière totale pour les porteurs de projets.**

La fiscalité confiscatoire : taxer avant de produire

Le système fiscal français appliqué aux projets d'aménagement révèle une logique économiquement aberrante. **Pour mon projet de camping, plus de 110 000 euros de taxe d'aménagement sont exigés dès le dépôt du permis, avant même le moindre euro de chiffre d'affaires et pire, avant même la moindre pierre de montée.**

Cette taxe est calculée selon des barèmes précis dont voici un extrait¹³ :

- 3 000 euros par emplacement tente/caravane
- 10 000 euros par habitation légère de loisirs (HLL)
- 3 000 euros pour chaque aire de stationnement

Cette taxation préalable constitue un véritable verrou économique. On vous ponctionne des sommes considérables, souvent deux saisons avant le lancement effectif, alors que vous n'avez même pas commencé à construire. Ce n'est pas de la régulation, c'est de la strangulation économique.

La protection excessive de l'environnement : un prétexte pour étouffer l'initiative

Des amendes dissuasives au mètre carré

La France a développé une approche environnementale qui, sous prétexte de protection de la biodiversité, étouffe toute initiative entrepreneuriale. **Les propriétaires qui souhaitent simplement entretenir leurs terrains se retrouvent menacés d'amendes allant jusqu'à 150 000 euros pour destruction d'espèces protégées¹⁴.**

Le Code de l'environnement prévoit des sanctions particulièrement lourdes : **"Est puni de trois ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende le fait de porter atteinte à la conservation d'espèces animales non domestiques"¹⁵.**

 L'enfer des études d'impact

Pour mon projet de camping, une étude d'impact environnemental de minimum 20 000 euros était exigée, juste pour savoir l'impact des toiles de tente sur les touffes de mousse de la forêt d'en face. Cette étude aurait produit un rapport aussi volumineux qu'un catalogue 3 Suisses, pour un projet de camping écoresponsable !

Heureusement, j'ai pu obtenir une dérogation de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) après **des mois d'attente et de stress permanent.** Mais cette dérogation illustre l'absurdité du système : **pourquoi exiger une étude si coûteuse pour finalement l'annuler ?**

 L'association impossible

Nous avons voulu monter une association loi 1901 reconnue d'intérêt général pour lever des fonds auprès de fondations (qui ne financent que des associations d'intérêt général pour les remises fiscales). Objectif : organiser des chantiers participatifs pour faire sortir ce camping atypique et démonstrateur.

Résultat après 6 mois d'attente, malgré des relances à 2 mois, 4 mois et 5 mois et 20 jours : l'administration fiscale a attendu le dernier jour pour répondre négativement. Motif : étant propriétaire des terrains ET président de l'association, si nous faisons de belles réalisations, cela augmenterait la valeur de mes terrains, donc "prise d'intérêt", donc reconnaissance d'intérêt général refusée.

6 mois de perdus, de la colère, de la frustration pour un motif bureaucratique absurde.

La crise du logement : quand les propriétaires deviennent suspects

La France connaît une crise du logement historique qui touche tous les territoires. **Selon la Fondation Abbé Pierre, plus de 4,2 millions de personnes étaient mal logées en France en 2024, et 330 000 étaient sans domicile¹⁶.**

Paradoxalement, au lieu d'encourager les propriétaires bailleurs qui pourraient contribuer à résoudre cette crise, le système les criminalise et les décourage.

 Des droits déséquilibrés

En tant que bailleur, je suis considéré comme le suspect par défaut dans toute relation locative. **Si un locataire ne paie pas, dégrade le logement ou squatte, je me retrouve pieds et poings liés.** Les procédures d'expulsion prennent des mois, voire des années, et je n'ai aucun recours immédiat, même en cas de dégradation manifeste.

Plus de 19 000 expulsions ont eu lieu en 2024¹⁷, souvent sans solutions de relogement pérennes, mais le processus reste laborieux pour les propriétaires légitimes décourageant de continuer d'investir dans l'immobilier locatif.

L'obligation de rénovation énergétique

Cette situation est d'autant plus absurde que la rénovation énergétique obligatoire impose des contraintes supplémentaires aux bailleurs. **J'ai dû déboursier 6 000 euros pour l'installation d'une pompe à chaleur afin d'avoir le droit - le droit ! - de remettre en location une de mes propriétés faisant passer mon logement de G à D alors qu'il n'y a aucune isolation !**

Le soutien affiché du président de la République au **lobby des pompes à chaleur** s'est traduit par un **plan national de production d'un million d'unités d'ici 2027**, assorti de **primes publiques**, de **TVA réduite**, et d'un **écopret à taux zéro** pour les propriétaires. Si l'objectif de **décarbonation du chauffage** est louable, les effets pervers de cette politique sont bien réels, notamment pour les **locataires**.

Ce phénomène est **généralisé** : les propriétaires investissent dans des équipements coûteux pour **éviter l'interdiction de louer**, mais **augmentent les loyers** pour amortir l'investissement. Résultat : les logements rénovés deviennent **inabordables**, et les logements non rénovés sont **retirés du marché**, aggravant la **crise du logement**.

Cette obligation intervient dans un contexte de crise du logement où chaque bien disponible devrait être précieux pour le marché locatif.

L'instabilité réglementaire : le cauchemar du DPE

Le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) illustre parfaitement l'instabilité réglementaire française. **Les règles changent constamment, créant une insécurité juridique permanente pour les propriétaires.**

L'interdiction progressive de la mise en location des "passoires thermiques" (logements classés F et G) aggrave encore la situation¹⁸. Depuis le 1er janvier 2025, les logements classés G sont interdits à la location, et cette interdiction s'étendra aux logements F en 2028 puis aux logements E en 2034.

Cette réglementation touche plus de 17 % du parc des résidences principales françaises, soit environ 5,2 millions de logements¹⁹, retirant massivement des logements du marché locatif au moment même où la France fait face à une pénurie dramatique.

L'insécurité tolérée : quand les victimes deviennent coupables

L'insécurité progresse même dans les zones rurales traditionnellement épargnées. **Sur mon terrain, j'ai subi deux tentatives de cambriolage sur mes caravanes. L'intervention des gendarmes a pris 40 minutes**, laissant largement le temps aux malfaiteurs de fouiller, casser et repartir tranquillement.

 Une légitime défense impossible

Mais le plus aberrant reste l'interdiction légale qui me pèse de retenir ces cambrioleurs en flagrant délit. Si je les mets en joue, même sans tirer, je risque d'être poursuivi pour violence psychologique. Si je les bloque en les attachant à ma treille à kiwi pour les empêcher de fuir en attendant les forces de l'ordre, je serais condamné pour séquestration²⁰.

Le droit français protège davantage les cambrioleurs que leurs victimes. Les statistiques montrent que 217 000 cambriolages ont été recensés en France en 2023²¹, mais le taux d'élucidation reste faible, particulièrement en zone rurale où les effectifs de gendarmerie sont réduits.

Une fiscalité qui étouffe jusqu'aux plus petits revenus

L'acharnement fiscal français ne se limite pas aux gros patrimoines. **Ma chaîne YouTube, qui m'a rapporté 90 euros, m'a obligé à ouvrir un compte aux Douanes françaises uniquement pour déclarer cette somme dérisoire en plus de devoir créer une entreprise pour déclarer ces revenus**, création impossible car ma pièce d'identité n'est pas au bon format m'obligeant à refaire des démarches pour en redemander une avec numérisation, que je n'ai pas encore reçu d'ailleurs, à date.

Cette bureaucratie tatillonne pour des micro-revenus illustre parfaitement le harcèlement administratif que subissent tous les créateurs de contenu et micro-entrepreneurs, **pendant que les grands groupes multinationaux continuent d'optimiser leur fiscalité dans les paradis fiscaux.**

Un mal-être généralisé : hôpital, immigration, justice, armée

Au-delà des obstacles entrepreneuriaux, d'autres facteurs nourrissent le sentiment de déclassement et l'envie de partir :

 Un système hospitalier en crise

En 2025, le déficit des hôpitaux publics atteint 3,5 milliards d'euros²², un record inquiétant. Plus de 68 % des Français ont renoncé à au moins un acte de soin ces 5 dernières années²³. Des urgences pédiatriques et des services hospitaliers ferment faute de personnel, avec un taux de vétusté moyen des établissements publics de 58 % en 2023²⁴.

Immigration et sentiment d'étouffement

Une partie croissante de la population française, notamment dans les classes populaires et les territoires périurbains ou ruraux, exprime le **sentiment de ne plus être chez elle**²⁵. Ce ressenti, souvent qualifié de "submersion migratoire" ou de "grand remplacement" dans certains discours, traduit une **perte de repères culturels, linguistiques et sociaux** dans des quartiers où la proportion d'habitants d'origine étrangère dépasse parfois 50 à 70 % selon les communes²⁶.

Ce malaise est alimenté par plusieurs facteurs :

- **Non-intégration des nouveaux arrivants** : malgré les efforts de certaines collectivités, l'apprentissage du français, le respect des codes sociaux, et l'insertion économique restent insuffisants. Le taux de chômage des immigrés venus du Maghreb ou de Turquie est **deux fois supérieur** à celui des natifs²⁷.
- **Concentration géographique** : faute de politique de répartition, certains territoires comme la Seine-Saint-Denis ou certaines villes du Nord sont devenus des **zones de relégation**, où les tensions communautaires s'exacerbent.
- **Délinquance et insécurité** : bien que la majorité des immigrés ne soient pas délinquants, **le taux de criminalité est plus élevé dans les quartiers à forte concentration migratoire**, ce qui alimente les amalgames et les peurs²⁸.
- **Échec de l'intégration républicaine** : la France ne dispose pas de registre communal ni de cartographie fine de la population immigrée, ce qui rend **toute politique d'intégration inefficace**²⁹.
- **Tabou médiatique et politique** : toute critique de l'immigration est souvent assimilée à du racisme ou du fascisme, ce qui **empêche un débat serein et rationnel**³⁰.

Ce climat pousse certains citoyens à envisager l'expatriation, non pas par rejet de l'étranger, mais par **épuisement face à un système qui ne les écoute plus**. Ils fuient une France où ils ont le sentiment d'être devenus **étrangers chez eux**, où leurs valeurs sont marginalisées, et où **l'État semble impuissant à garantir la cohésion nationale**.

Laxisme judiciaire et délais excessifs

En matière civile, les délais moyens atteignent 637 jours en première instance, soit 3 fois plus qu'en Allemagne³¹. La France est régulièrement condamnée pour lenteur excessive par la Cour européenne des droits de l'homme, et certaines affaires illustrent les failles du système judiciaire.

Cette situation engendre une **perte de confiance massive** : **53 % des Français déclarent ne pas faire confiance à la justice**, et **67 % en ont une image négative**³², la jugeant **lente, opaque, laxiste et inefficace**. Les causes sont multiples : **manque de moyens humains, sous-investissement budgétaire, surcharge des juridictions, complexification des procédures**, et **absence de réforme structurelle** malgré les États généraux de la justice lancés en 2021.

Les magistrats sont souvent **débordés**, les greffes sous-dotés, et les outils informatiques obsolètes. Le **budget par habitant** consacré à la justice est de **72,50 € en France**, contre **146 € en Allemagne**. La France est régulièrement **condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour délai excessif de jugement**, et les justiciables subissent un

préjudice moral lié à l'incertitude prolongée. Les **procédures d'expulsion**, les **litiges locatifs**, les **violences conjugales**, et même les **affaires pénales graves** sont traités avec des délais qui sapent la crédibilité de l'institution.

 Droits des délinquants vs citoyens

Avant 2023, les squatteurs bénéficiaient de délais et protections qui rendaient leur expulsion très difficile. **Des pétitions citoyennes dénoncent le fait que les propriétaires sont parfois poursuivis pour avoir défendu leur bien**³³, créant un sentiment que les délinquants ont plus de droits que les citoyens honnêtes.

 Une armée affaiblie

L'armée française peine à recruter et à retenir ses effectifs, avec un déficit de 3 000 personnels en 2023³⁴. Le matériel vieillit, et malgré les efforts, la France ne pourra déployer une division "bonne de guerre" qu'en 2027³⁵. Malgré une **augmentation du budget de la Défense** (de 39 à 60 milliards d'euros entre 2017 et 2025), l'armée française reste **trop faible pour faire face à un conflit de haute intensité**. Elle est qualifiée d'armée "bonsai"³⁶ : capable de tout faire, mais **pas longtemps et pas en masse**. Les effectifs sont insuffisants, les stocks de munitions critiques, et les capacités de projection limitées. En cas de guerre prolongée, **la France manquerait de munitions dès les premières semaines**³⁷.

La **19e brigade d'artillerie**, censée incarner le renouveau de la frappe dans la profondeur, **ne dispose pas encore d'un poste de commandement autonome**, ni de transmissions tactiques indépendantes³⁸. Les dons à l'Ukraine ont réduit les capacités opérationnelles, et les remplaçants ne sont pas encore livrés. L'armée souffre aussi d'un **manque de transparence sur ses capacités réelles**, car **le gouvernement ne communique plus les chiffres précis** sur les équipements disponibles.

La **pensée stratégique est jugée sclérosée**, et la doctrine nucléaire française, bien que puissante, **isole la France de ses partenaires européens**. Le modèle d'armée actuel, conçu pour des interventions ponctuelles en Afrique ou au Moyen-Orient, **n'est plus adapté à une guerre sur le sol européen**, comme celle en Ukraine. Même la **capacité à tenir un front de 80 km** est mise en doute.

Comprendre sans juger

Au vu de tout cela, je pourrais légitimement être tenté de tout lâcher, de tirer un trait sur mes efforts, et de quitter ce pays pour recommencer ailleurs, dans un environnement économique, juridique, fiscal et administratif plus attrayant, plus fluide, plus encourageant. L'idée m'effleure, comme elle effleure tant d'autres Français désabusés. Et pourtant... je reste. Non pas par naïveté ou par résignation, mais par attachement viscéral à cette terre, à sa culture, à ce qu'elle a représenté et ce qu'elle pourrait redevenir. Mon patriotisme me retient, malgré le dégoût que m'inspire la politique actuelle, un dégoût suffisamment profond pour que je m'en sois retiré depuis de nombreuses années. Rester est un acte de foi, de résistance, parfois même d'inconfort - mais pour l'instant, c'est encore mon choix. Jusqu'à quand ?

Je comprends ceux qui sont partis et ceux qui souhaitent partir, tout comme je comprends ceux qui veulent rester ou ne peuvent faire autrement que de rester. Je comprends aussi ceux qui veulent se battre et vont entrer en résistance, directement ou indirectement.

Malgré les lueurs d'espoir - car "*l'espoir, la quintessence des émotions humaines, est à la fois notre plus grande force et notre plus grande faiblesse*" - **quand un peuple veut partir, c'est que le mal est profond.**

Comme l'a dit John F. Kennedy : "*À vouloir étouffer des révolutions pacifiques, on obtient des révolutions violentes.*"

La France a le choix : simplifier, faire confiance et libérer les énergies créatrices, ou continuer à voir partir ses talents vers des pays qui ont fait le choix de la simplicité administrative et de la confiance envers leurs citoyens entrepreneurs.

Voir mes articles associés :

- Des milliards d'économie ? Oui c'est possible³⁹
- Le Déclin Organisé de la France : Trahison Économique et Abandon de Notre Souveraineté⁴⁰
- Entreprendre en France : Un parcours du combattant ou une impasse ?⁴¹
- Défaillances structurelles et législatives des dispositifs de rénovation énergétique des logements⁴²
- La Démocratie en Crise : Déviations et Défis de Notre Époque⁴³

Sources

¹ Vidéo maison triangulaire 1 : <https://youtu.be/IJKdGrfSxrI>

² Vidéo maison triangulaire 2 : <https://youtu.be/H3pIdbMsOhw>

³ Vidéo Louis Esquier : <https://www.youtube.com/watch?v=qYrkcURK568>

⁴ Enquête Ipsos pour la Maison de l'expatriation (2024) : <https://lepetitjournal.com/expat-mag/vie-expat/pourquoi-expatriation-seduit-monde-francais-2024-385935>

⁵ Sondage OpinionWay pour Économie Matin (décembre 2023) : <https://www.lejdd.fr/societe/54-des-jeunes-francais-determines-quitter-la-france-en-raison-du-climat-politique-et-economique-140600>

⁶ Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (février 2025) : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/l-action-consulaire-missions-chiffres-cles/la-communaute-francaise-a-l-etranger-en-chiffres/>

⁷ Décret n° 2025-104 du 3 février 2025 : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/l-action-consulaire-missions-chiffres-cles/la-communaute-francaise-a-l-etranger-en-chiffres/>

⁸ Enquête Ipsos 2024 : <https://lepetitjournal.com/expat-mag/vie-expat/pourquoi-expatriation-seduit-monde-francais-2024-385935>

⁹ Sondage OpinionWay : <https://www.lejdd.fr/societe/54-des-jeunes-francais-determines-quitter-la-france-en-raison-du-climat-politique-et-economique-140600>

¹⁰ Institut Montaigne : <https://www.institutmontaigne.org/expressions/enquete-sur-le-depart-letranger-des-jeunes-diplomes-francais>

¹¹ Service-Public.fr : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17665>

¹² Décret 2017-252 du 27 février 2017 et Code de l'urbanisme R. 441-4.2 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034132386>

¹³ Code général des impôts, article 1635 quater A : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033746940

¹⁴ Code de l'environnement, articles L.415-3 à L415-8 : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074220/LEGISCTA000006176527/

¹⁵ Article L. 415-3 du code de l'environnement : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038812230

¹⁶ Fondation pour le Logement, 30e rapport 2025 : <https://www.fondationpourlelogement.fr/actualites/30e-rapport-sur-letat-du-mal-logement-en-france-2025>

¹⁷ Fondation Abbé Pierre, rapport 2025 : <https://www.fondationpourlelogement.fr/actualites/30e-rapport-sur-letat-du-mal-logement-en-france-2025>

¹⁸ Loi Climat et Résilience : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17154>

¹⁹ Observatoire national de la rénovation énergétique : <https://www.ecologie.gouv.fr/observatoire-national-renovation-energetique-onre>

²⁰ Code pénal, articles 122-5 et 224-1 sur la légitime défense et la séquestration : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006417219

²¹ SSMSI, bilan 2023 : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués-de-presse/insecurite-et-delinquance-en-2023-bilan-statistique-et-atlas>

²² Données hospitalières 2025, Ministère de la Santé : <https://www.sante.gouv.fr/>

²³ Enquête accès aux soins 2024 : <https://www.sante.gouv.fr/>

- ²⁴ Rapport vétusté établissements publics 2023 : <https://www.sante.gouv.fr/>
- ²⁵ Études sociologiques sur le sentiment d'appartenance 2024 : <https://www.insee.fr/>
- ²⁶ INSEE, statistiques population immigrée : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212>
- ²⁷ Le Point, polémiques immigration : https://www.lepoint.fr/politique/les-polemiques-de-l-immigration-y-a-t-il-trop-d-immigres-05-11-2023-2542018_20.php
- ²⁸ SSMSI, bilan délinquance 2023 : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiques-de-presse/insecurite-et-delinquance-en-2023-bilan-statistique-et-atlas>
- ²⁹ Le Point, intégration républicaine : https://www.lepoint.fr/politique/les-polemiques-de-l-immigration-y-a-t-il-trop-d-immigres-05-11-2023-2542018_20.php
- ³⁰ Atlantico, tabou médiatique : <https://atlantico.fr/article/decryptage/fascisme-partout-islamo-gauchisme-et-problemes-causes-par-limmigration-nulle-part-de-quel-mal-intellectuel-souffre-la-france>
- ³¹ Statistiques justice civile européenne comparative : <https://www.justice.gouv.fr/>
- ³² Sénat, rapport confiance justice : https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/redaction_multimedia/2021/2021-Documents_PDF/20210928_Rapport_complet_CSA.pdf
- ³³ Pétitions citoyennes droits propriétaires vs squatteurs : <https://www.change.org/>
- ³⁴ Données recrutement Armée française 2023 : <https://www.defense.gouv.fr/>
- ³⁵ Plan de montée en puissance militaire français : <https://www.defense.gouv.fr/>
- ³⁶ Le Point, armée bonsaï : https://www.lepoint.fr/monde/il-y-a-en-france-une-sclerose-de-la-pensee-militaire-et-strategique-15-01-2024-2549761_24.php
- ³⁷ Meta Defense, faiblesses armées : <https://meta-defense.fr/2025/01/30/faiblesses-des-armees-opinion-2025/>
- ³⁸ Opex News, 19e brigade artillerie : <https://opexnews.fr/19e-brigade-artillerie-rapport-parlementaire/>
- ³⁹ Des milliards d'économie ? Oui c'est possible : <https://www.linkedin.com/pulse/des-milliards-d%25C3%25A9conomie-oui-cest-possible-david-salvan-nquxf/?trackingId=9kvNI%2Bx5S52hunAa06YDOg%3D%3D>
- ⁴⁰ Le Déclin Organisé de la France : <https://www.linkedin.com/pulse/le-d%25C3%25A9clin-organis%25C3%25A9-de-la-france-trahison-%25C3%25A9conomique-et-david-salvan-lglvf/?trackingId=9kvNI%2Bx5S52hunAa06YDOg%3D%3D>

⁴¹ Entreprendre en France : <https://www.linkedin.com/pulse/entreprendre-en-france-un-parcours-du-combattant-une-impasse-salvan-ddudf/?trackingId=9kvNI%2Bx5S52hunAa06YDOg%3D%3D>

⁴² Défaillances dispositifs rénovation énergétique : <https://www.linkedin.com/pulse/d%25C3%25A9faillances-structurelles-et-1%25C3%25A9gislatives-des-de-logements-salvan-3zwbff/?trackingId=9kvNI%2Bx5S52hunAa06YDOg%3D%3D>

⁴³ La Démocratie en Crise : <https://www.linkedin.com/pulse/la-d%25C3%25A9mocratie-en-crise-d%25C3%25A9viations-et-d%25C3%25A9fis-de-notre-%25C3%25A9poque-salvan-vfg8f/?trackingId=9kvNI%2Bx5S52hunAa06YDOg%3D%3D>